

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026_063

Objet : Élection des membres au sein des conseils d'administration des lycées et collèges du territoire de Cœur de Flandre

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze avril deux mille-vingt-six.

Présents (77) :

Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Arnaud DEVILLEZ - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Daniëlle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Vincent LEFEBVRE - Sophie CAUDRON - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROUILLERS - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Pamela VIDOCGUE - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Nicolas DECORTE (Suppléant) - Jean-François DEMON - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELYNCK

Procurations (11) :

Laure DOBIGNY à Jacques GREMBER - Alain TALLEU à Arnaud DEVILLEZ - Eva SPRIET à Elise DORMION-ROUSSEZ - Florence BRISBART à Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU à Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - César STORET à Dominique WALBROU - Amandine TRANCHANT à Vincent DUCOURANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 88

Secrétaire de séance : Romuald GUILLAIN

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026_063

Objet : Élection des membres au sein des conseils d'administration des lycées et collèges du territoire de Cœur de Flandre

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5211-1 ;

L'article R. 421-14 du Code de l'éducation précise dans son alinéa 7 que le Conseil d'administration des collèges et lycées comprend 2 représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement et un représentant de la commune siège.

Cœur de Flandre agglo accueille sur son territoire 8 établissements d'enseignement public du second degré :

- le collège Maxime Deyts a Bailleul,
- le collège Robert Le Frison a Cassel,
- le collège Fernande Benoist a Hazebrouck,
- le collège des Flandres a Hazebrouck,
- le collège de Nieppe,
- le collège Saint-Exupery a Steenvoorde,
- le lycée des Flandres à Hazebrouck,
- le lycée Professionnel des Monts de Flandre à Hazebrouck.

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour chacune de ces structures.

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe de vote à main levée,
- de désigner Monsieur Alain TALLEU en qualité de membre titulaire et Monsieur Rémi BRAEMS en qualité de membre suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Maxime Deyts à Bailleul,
- de désigner Monsieur Gérard QUAEYBEUR en qualité de membre titulaire et Madame Anne DECAYZERE en qualité de membre suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Robert le Frison à Cassel,
- de désigner Madame Marie-José BOUQUET en qualité de membre titulaire et Madame Brigitte SCHOONHEERE en qualité de membre suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Fernand Benoist à Hazebrouck,
- de désigner Madame Brigitte SCHOONHEERE en qualité de membre titulaire et Monsieur Jean-Rémy SOOTS en qualité de membre suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège des Flandres à Hazebrouck,
- de désigner Madame Patricia VIDOCGUE en qualité de membre titulaire et Monsieur Franck MEURILLON en qualité de membre suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège de Nieppe,
- de désigner Madame Pauline DEHUYSSER en qualité de membre titulaire et Monsieur Yannick OBRY en qualité de membre suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Saint-Exupéry à Steenvoorde,

- de désigner Madame Marie-José BOUQUET en qualité de membre titulaire et Madame Céline DELHAIZE en qualité de membre suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée des Flandres à Hazebrouck,
- de désigner Monsieur Hakim CHAFCHAF en qualité de membre titulaire et Madame Noémie CZAPNICK-PORET membre suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée Professionnel des Monts de Flandre à Hazebrouck.

Vote :

Pour : 88


Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Romuald GUILLAIN

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 21 avril 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

